



Ce document a été numérisé par le CRDP
d'Alsace pour la Base Nationale des Sujets
d'Examens de l'enseignement
professionnel

Appréciation du candidat sur prestation	5 min.
Entretien avec le jury pour but de vérifier l'aptitude du candidat (vente)	20 min. maximum Dossiers 1 à 5
Connaître l'environnement économique, juridique et social des activités professionnelles	25 min. maximum (10+15) Dossier 6

Entretien Dossier 6

CAP FLEURISTE

Épreuve EP2

**Pratique de la vente
conseil en magasin**

SESSION 2011

Page de Garde	SUJET EP2
Sujet comprenant 13 pages y compris celle-ci	

PARTIE ECONOMIQUE

DOCUMENT

La part de la rose dans les échanges de fleurs fraîches

[...]La rose détient la première place **dans les importations** françaises **de fleurs fraîches**. En 2008, elle a représenté plus d'un tiers (34,4 %) des valeurs importées, en progression constante malgré une très légère baisse de 2007 à 2008.

La part des roses **dans les exportations de fleurs fraîches** après une baisse depuis 2000 jusqu'à son plus bas niveau en 2006 (10,6%), se situe en 2008 à 22,2 %.[...]

[...]Les Pays-Bas sont, de loin, notre premier fournisseur, ajoutant à leur propre production la réexportation de fleurs produites dans d'autres pays. On constate une progression constante des importations en provenance de ce pays. En provenance directe des pays producteurs, on trouve des roses du Kenya, notre deuxième fournisseur, avec une progression en valeur de 170 % entre 2004 et 2008, de l'Equateur et de la Colombie. [...]

Rédacteurs : Claudie BERNABE, Jean-Marc ROUVIER

- FranceAgriMer – Direction Marchés, Etudes et Prospective - Unité Cultures et Filières spécialisées

Lire le document et répondre aux questions.

1. Définir le terme « importation ».
2. Expliquer en quoi consiste la réexportation de fleurs réalisée par les Pays Bas.
3. Nommer l'agent économique qui réalise des exportations de roses.
4. Indiquer si les Pays Bas font partie de l'union européenne et citer trois autres pays membres.

EXAMEN : C.A.P. FLEURISTE	SESSION 2011	SUJET Dossier 6
ÉPREUVE : EP2 Pratique de la vente conseil en magasin <i>sous épreuve : Environnement économique, juridique et social des activités professionnelles</i>		Durée : 25 min

PARTIE JURIDIQUE

DOCUMENT

Publié le 30/04/2009 11:12 | LaDepeche.fr

Ville de Castres

Comment vendre du muguet le 1er mai?

La vente du muguet le 1er-Mai est réglementée. Photo DDM,

Jules, 61 ans, domicilié à Puech-Auriol : « J'ai pas mal de muguet dans mon jardin. J'ai bien envie d'aller le vendre le 1er-Mai sur la place Jean-Jaurès, mais je ne sais pas s'il faut une autorisation ! »

« Si la traditionnelle vente de muguet est ouverte à tous, vendeurs professionnels ou cueilleurs occasionnels, elle est soumise à autorisation préalable de notre service. Cette vente est réglementée par arrêté du maire en date du 5 avril 1989, modifié par l'arrêté du 26 avril 1993. Ces arrêtés précisent que toute personne désirant vendre du muguet devra demander une autorisation, à retirer auprès du service Sécurité et Réglementation situé au premier étage de l'Hôtel de Poncet, rue Gabriel-Guy (tél. 05 63 71 59 66). Elle sera accordée moyennant la perception d'un droit forfaitaire de 3 €. Pour des raisons de gestion, les autorisations sont délivrées jusqu'à ce jeudi, à 16 heures. Selon la réglementation, la vente du muguet de culture est réservée aux commerçants-revendeurs ; les vendeurs non professionnels de muguet dit « muguet des bois » doivent le vendre « en l'état », sans complément ni artifice, sans emballage, sans papier, sans présentation artistique. Il ne peut être fait de vente à partir d'installation fixe (table ou banc) sur le domaine public ni à partir de tout véhicule en général, cela impérativement en respectant un périmètre de 80 mètres vis-à-vis des boutiques des fleuristes. »

Lire le document et répondre aux questions.

1. Indiquer si Jules peut vendre son Muguet de jardin sur la place Jean Jaurès.
2. Préciser les conditions que devra respecter Jules pour vendre son muguet.
3. Retrouver la source du droit citée dans le texte.
4. Citer une autre source de droit.

EXAMEN : C.A.P. FLEURISTE	SESSION 2011	SUJET Dossier 6
ÉPREUVE : EP2 Pratique de la vente conseil en magasin <i>sous épreuve : Environnement économique, juridique et social des activités professionnelles</i>		Durée : 25 min

PARTIE ECONOMIQUE

SITUATION

Laure est une jeune étudiante en CAP Fleuriste. Etant de repos, elle décide d'aller au cinéma. Ensuite, Laure souhaite s'acheter une nouvelle paire de chaussures. La journée est très chaude et Laure décide de s'offrir une boisson. Elle rentre chez elle en empruntant le métro.

Lire la situation et répondre aux questions.

1. Indiquer à quel type de besoin correspondent les actions soulignées dans le texte.
2. Trouver dans le texte un exemple de consommation collective et un exemple de consommation individuelle.
3. Indiquer, si lors de cette journée, Laure a consommé des services non marchands ou des services marchands.
4. Donner, à partir de vos connaissances, un exemple de bien durable.

EXAMEN : C.A.P. FLEURISTE	SESSION 2011	SUJET Dossier 6
ÉPREUVE : EP2 Pratique de la vente conseil en magasin <i>sous épreuve : Environnement économique, juridique et social des activités professionnelles</i>		Durée : 25 min

PARTIE JURIDIQUE

DOCUMENT

Source : *lexique de l'INSEE*

Personnalité juridique

Définition

Les personnes physiques et les personnes morales sont dotées de la personnalité juridique.

Les personnes physiques acquièrent la personnalité juridique par la naissance et la perdent avec le décès.

Une personne morale se crée par la volonté privée de son ou ses membres, matérialisée par la signature des statuts et son inscription au Registre du commerce et des sociétés pour une société, et à la Préfecture pour une association.

Elle s'éteint par la dissolution.

La personnalité juridique de la personne morale est distincte de la personnalité physique de chacun des membres qui la compose.

Lire le document et répondre aux questions.

1. Définir personne physique et personne morale.
2. Citer les 3 éléments qui identifient une personne morale.
3. Relever dans le texte ci-dessous les personnes physiques et les personnes morales.

Martin Levasseur est apprenti fleuriste dans la société FLEURS DES CHAMPS. Le mercredi, après une journée de travail bien remplie, il prend un cours de tennis avec Quentin Colin dans l'« Association Tennis club de Rouen ». Il est aussi membre du conseil municipal des jeunes de la commune de Barentin.

4. Donner la définition d'une société et d'une association et indiquer la différence qui existe entre ces 2 personnes morales.

EXAMEN : C.A.P. FLEURISTE	SESSION 2011	SUJET Dossier 6
ÉPREUVE : EP2 Pratique de la vente conseil en magasin <i>sous épreuve : Environnement économique, juridique et social des activités professionnelles</i>		Durée : 25 min

PARTIE ECONOMIQUE

DOCUMENT

Sur le marché de Rungis, l'activité du pavillon C1⁽¹⁾ est en déclin [...]
Même si la fleur transitant par le marché pèse encore aujourd'hui 20%
du CA⁽²⁾ de la fleur coupée française, les ventes sont en baisse. En effet,
ces dix dernières années, les livraisons directes des opérateurs
néerlandais et la création de libre service de gros (LSG) ou « cash and
carry » fleurs se sont développées avec succès en régions, notamment
en Ile de France.

(1) Pavillon C1 : pavillon des fleurs (2) CA: chiffre d'affaires

Source : VINIFLHOR Mars 2009

Lire le document et répondre aux questions.

1. Retrouver les différentes sources d'approvisionnement d'une entreprise de fleuristerie citées dans le texte.
2. Citer une autre source d'approvisionnement.
3. Préciser si la situation du marché de Rungis est favorable.
4. Expliquer le processus d'approvisionnement d'un fleuriste dans un « cash and carry ».

EXAMEN : C.A.P. FLEURISTE	SESSION 2011	SUJET Dossier 6
ÉPREUVE : EP2 Pratique de la vente conseil en magasin <i>sous épreuve : Environnement économique, juridique et social des activités professionnelles</i>		Durée : 25 min

PARTIE JURIDIQUE

SITUATIONS

N°1 : Léa Martin, fleuriste, est victime d'un accident de circulation sans gravité.

N°2 : Léa Martin va chez le garagiste pour faire réparer son véhicule de livraison.

N°3 : Mme Ducros commande 10 centres de table pour repas des aînés de sa commune.

Lire les situations et répondre à la question

1. Préciser pour chacune des situations s'il s'agit d'un acte ou d'un fait juridique.

SITUATION

Madame Carrel a payé à Léa Martin sa commande de fleurs par chèque bancaire, il y a 15 jours.

Lire la situation et répondre aux questions.

2. Indiquer qui doit faire la preuve en cas de litige.
3. Préciser quel type de preuve qui peut être utilisé dans ce cas.
4. Citer 2 autres moyens de preuve.

EXAMEN : C.A.P. FLEURISTE	SESSION 2011	SUJET Dossier 6
ÉPREUVE : EP2 Pratique de la vente conseil en magasin <i>sous épreuve : Environnement économique, juridique et social des activités professionnelles</i>		Durée : 25 min

PARTIE ECONOMIQUE

DOCUMENT

Source : Extrait du lexique de l'INSEE

Revenus primaires

Définition

Les revenus primaires comprennent les revenus directement liés à une participation des ménages au processus de production. La majeure partie des revenus "primaires" des ménages est constituée de la rémunération des salariés, laquelle comprend les salaires et les cotisations sociales". Ces revenus comprennent aussi des revenus de la propriété.

Lire le document ci-dessus et répondre aux questions.

1. Donner la source du document et donner la signification du sigle.
2. Indiquer de quels revenus est composé le revenu primaire des ménages.
3. Indiquer si les personnes ont perçu un revenu de la propriété, justifier votre réponse
 - Mme Marcel reçoit chaque année des dividendes
 - Mlle Aline reçoit chaque mois son salaire
 - Kathy Dupont relève sur le relevé annuel de son livret jeune : intérêts : 45 €
 - Mme Léopol a calculé le bénéfice de son magasin de fleurs, il s'élève à 24 000 €
4. En économie, on parle aussi du revenu disponible des ménages. Indiquer comment est calculé ce revenu en utilisant les termes : revenu primaire, revenus de transfert, impôts et cotisations.

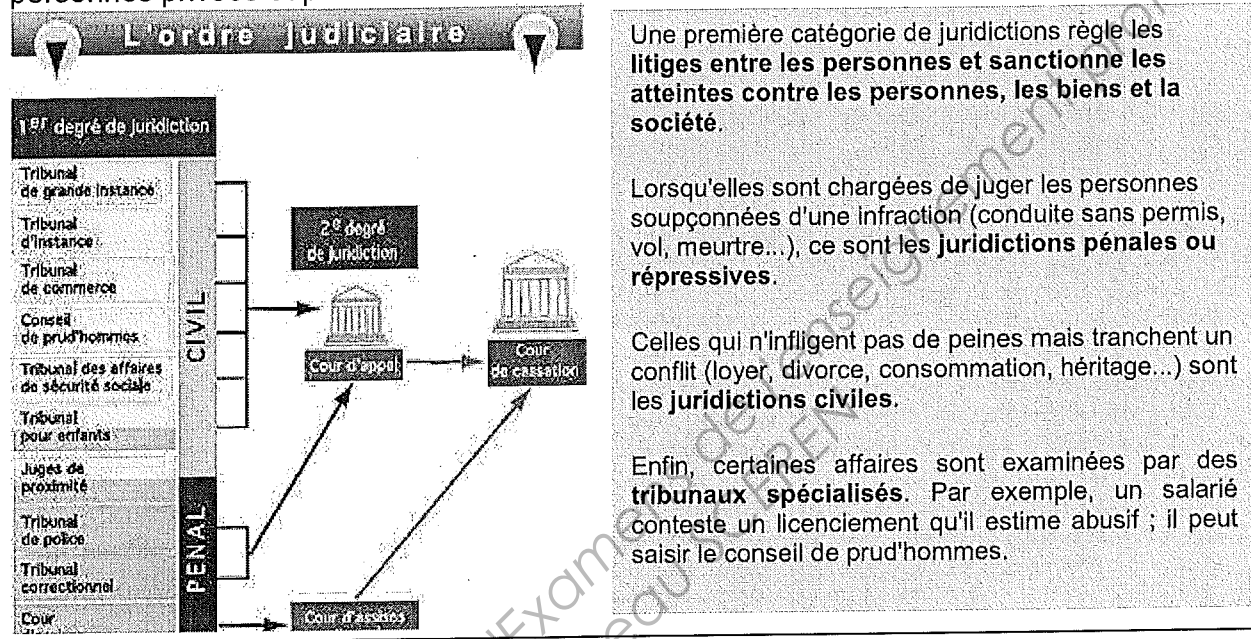
EXAMEN : C.A.P. FLEURISTE	SESSION 2011	SUJET Dossier 6
ÉPREUVE : EP2 Pratique de la vente conseil en magasin <i>sous épreuve : Environnement économique, juridique et social des activités professionnelles</i>		Durée : 25 min

PARTIE JURIDIQUE
DOCUMENT

Source : <http://www.justice.gouv.fr>

Présentation de l'ordre judiciaire

Les juridictions de l'ordre judiciaire sont compétentes pour régler les litiges opposant les personnes privées et pour sanctionner les auteurs d'infractions aux lois pénales.



Lire le document et répondez aux questions.

1. Citer les deux catégories de juridictions de l'ordre judiciaire et citer un tribunal pour chacune des catégories.

2. Indiquer le **tribunal** compétent pour chacune des situations :

- ① M ALIX a reçu une contravention, il était mal stationné.
- ② La Société FLOAFLORE réclame à Mme DUVAL le règlement d'une facture. Elle déclare l'avoir déjà payée.
- ③ Melle BERNARD réclame à son employeur le paiement de ses heures supplémentaires.
- ④ M PEDRIAUX a tué deux personnes dans le braquage d'une banque.

3. Indiquer le rôle de la cour d'appel.

4. Expliquer pourquoi le conseil de Prud'hommes est un tribunal spécialisé.

EXAMEN : C.A.P. FLEURISTE	SESSION 2011	SUJET Dossier 6
ÉPREUVE : EP2 Pratique de la vente conseil en magasin <i>sous épreuve : Environnement économique, juridique et social des activités professionnelles</i>		Durée : 25 min

PARTIE JURIDIQUE

DOCUMENT

Source : *Extrait d'un article de la revue Tennis info – Septembre 2010-*

Cumuler les emplois ?

Oui, mais...

Il est juridiquement possible d'avoir plusieurs emplois, mais ce cumul est soumis au respect d'un certain nombre de conditions très draconiennes.

Sil le cumul d'emplois n'est pas interdit par le code du travail, plusieurs règles doivent être respectées.

En premier lieu, en cumulant divers emplois, le salarié (le décompte se fait par salarié et non par employeur) ne doit pas dépasser les limites suivantes : 10 heures par jour, 48 heures par semaine, 44 heures hebdomadaires de moyenne sur les 12 dernières semaines.

Lire le document et répondre aux questions.

1. Rechercher dans le texte sous quelles conditions un salarié peut cumuler plusieurs emplois.
2. Un salarié est employé 35 heures par semaine en qualité de fleuriste. Au cours de la semaine, il a travaillé 14 heures comme jardinier chez un particulier. Indiquer s'il a respecté la législation du travail. Justifier votre réponse.
3. Indiquer quelle est la durée légale hebdomadaire du travail.
4. Indiquer comment sont qualifiées les heures effectuées au-delà de cette durée.

EXAMEN : C.A.P. FLEURISTE	SESSION 2011	SUJET Dossier 6
ÉPREUVE : EP2 Pratique de la vente conseil en magasin <i>sous épreuve : Environnement économique, juridique et social des activités professionnelles</i>		Durée : 25 min

PARTIE ECONOMIQUE

DOCUMENT

Source : <http://www.cbanque.com>

La consommation des ménages a bien résisté cet été



Paris, 28 septembre 2010

Hausse exceptionnelle de 2,7% en juillet, puis chute de 1,6% en août : la consommation des ménages a connu une évolution contrastée mais plutôt positive au cours de l'été 2010.

Ce décalage est, selon l'Insee qui publie ces chiffres, lié au contrecoup de la fin des soldes, le 3 août dernier. Il est d'ailleurs particulièrement marqué pour les achats de textile - cuir, qui ont progressé de 12,5% en juillet, avant de reculer de 6,1% en août. Les dépenses en biens durables ont, elles, connu une évolution moins spectaculaire.

Les achats d'automobiles ont diminué de 1,6% en juillet et de 1,5% en août. Cela s'inscrit, selon l'Insee, dans « une tendance à la baisse depuis le début de l'année : - 11,2% et -8,7% respectivement aux premier et deuxième trimestres ». Le repli progressif du dispositif de la prime à la casse y est évidemment pour beaucoup.

Lire le document et répondre aux questions.

1. Donner une définition du mot consommation.
2. Indiquer à partir du texte et de vos connaissances comment a évolué la consommation des ménages au cours de l'été 2010 et donner une explication.
3. Expliquer pourquoi les achats d'automobiles ont diminué au 1^{er} et 2^{ème} trimestre 2010.
4. Donner 4 exemples de biens durables.

EXAMEN : C.A.P. FLEURISTE	SESSION 2011	SUJET Dossier 6
ÉPREUVE : EP2 Pratique de la vente conseil en magasin <i>sous épreuve : Environnement économique, juridique et social des activités professionnelles</i>		Durée : 25 min

PARTIE ECONOMIQUE

DOCUMENT

La rose se met au parfum du commerce équitable

Après le café, la banane et le coton, l'industrie de la fleur investit le créneau «équitable». En France, le marché est encore jeune, mais sa croissance très prometteuse.



Aujourd'hui, les roses labellisées disponibles en France proviennent principalement de pays du Sud, comme le Kenya, la Tanzanie, le Zimbabwe ou l'Equateur. Crédits photo : AFP

[...] Parmi les nouveaux acteurs du commerce équitable, les fleurs «durables» tentent de s'épanouir. Le marché est encore jeune. En Europe, les fleurs équitables ont été initialement lancées en Suisse par la Fondation Max Havelaar en 2001. Le Royaume-Uni s'est ensuite laissé séduire par l'initiative en 2004, suivi par l'Allemagne, l'Autriche et la Belgique. Les fleurs équitables, exclusivement des roses, sont arrivées sur le marché français début 2006

Source : *Le Figaro.fr* 19 mai 2010

Lire le document et répondre aux questions.

1. Définir la notion de marché.
2. Citer un acteur qui intervient sur le marché de la rose.
3. Expliquer le terme « commerce équitable ».
4. Indiquer les pays cités dans le texte qui sont membres de l'Union Européenne.

EXAMEN : C.A.P. FLEURISTE	SESSION 2011	SUJET Dossier 6
ÉPREUVE : EP2 Pratique de la vente conseil en magasin <i>sous épreuve : Environnement économique, juridique et social des activités professionnelles</i>		Durée : 25 min

PARTIE JURIDIQUE

DOCUMENT

Depuis la révision constitutionnelle du 28 mars 2003, sont définies comme « **collectivités territoriales de la République** » à l'article 72 de la Constitution :

- les **communes** (36 793) ;
- les **départements** (96), auxquels s'ajoutent les quatre DOM (Guadeloupe, Guyane, Martinique et La Réunion) ;
- les **régions** (25), dont quatre régions d'outre-mer (ROM) Guadeloupe, Guyane, Martinique et La Réunion) ;
- les **collectivités à statut particulier**, notamment la Corse ; qui est parfois assimilée à une région.

Source : *vie-publique.fr*

Lire le document et répondre aux questions.

1. Préciser le nom de chaque élection, pour les trois premières collectivités citées dans le document.
2. Indiquer par qui est élu le maire et la durée de son mandat.
3. Indiquer par quelle assemblée est administré le département.
4. Nommer qui représente le pouvoir exécutif au sein de la région.

EXAMEN : C.A.P. FLEURISTE	SESSION 2011	SUJET Dossier 6
ÉPREUVE : EP2 Pratique de la vente conseil en magasin <i>sous épreuve : Environnement économique, juridique et social des activités professionnelles</i>		Durée : 25 min